

Championnat par équipes
journée des titres et des barrages

GIGEAN, le Dimanche 21 Mai 2017

Lieu : GIGEAN- Salle Philippe Gatien - Rue Paul Langevin 34770

Les rencontres :

Arrêt au score acquis, dès qu'une des 2 équipes aura marqué un nombre de points parties égal à la moitié des parties de la feuille de rencontre plus 1.

En cas d'égalité en fin de rencontre, les deux équipes seront départagées en **premier** par le **quotient des manches**, puis si l'égalité persiste par le **quotient des points**. Si l'égalité persiste, le gain de la rencontre reviendra à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre est le **plus jeune**.

Compétition **supervisée** par Gilbert Catel

La première équipe nommée reçoit :

Elle remplit **la feuille de rencontre** et fournit **les balles**.

Matin :

Toutes les rencontres vont commencer à 9h30.

Pré-Régional : Rencontre de barrage pour l'accèsion en Régionale 3

St Félix de Lodez 2 – Montpellier TT 7

Départementale 2 : **Demi-finale**

ASTT Balaruc 2 – ASPTT Sète 2

Départementale 3 : **Demi-finale**

M1 : **TT34 SB 1 – ASPTT Sète 3**

M2 : **ASPTT Sète 4 – Pérols PPC 5**

Départementale 3 : Rencontre de barrage pour l'accèsion en Départementale 2

Pérols PPC 6 – ASTT Balaruc 3

TT Clermont 34 2 – St Félix de Lodez 4

Les vainqueurs de ces rencontres monteront en Départementale 2

POSE DÉJEUNER À PARTIR DE 12H30

APRÈS-MIDI :

MAISON REGIONALE DES SPORTS

Comité Départemental Tennis de Table 34

CS 37093 – 1039 rue Georges Melies – 34967 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. : 04.67.82.16.81 ♦ Fax : 04.67.82.16.92

Courriel : commissionsportivecdtt34@gmail.com ou cdtt34@orange.fr

Championnat par équipes
journée des titres et des barrages

Toutes les rencontres vont commencer à 14h30.

Pré-Régional : **Finale**

AMTT Mèze 2 – Agde TT 3

Départementale 1 : **Finale**

Le Bousquet d'Orb 2 – Le Caylar PPC 2

Départementale 2 : **Finale**

Pomerols FRTT34 1 – Vainqueur de la demi-finale.

Départementale 3 : **Finale**

Vainqueur M1 – Vainqueur M2

Rappel du règlement sportif

- Pour la **Pré-régionale** et la **départementale 1** pas de limite de points.
- Pour la **départementale 2 et 3**, limitation de points, voir règlement que lors du championnat par équipes sénior.
- Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant au moins disputés 3 rencontres pour cette équipe (**Brûlage traditionnel**).
- En cas d'indisponibilité d'un joueur, il faut fournir un certificat médical. Il sera remplacé par un joueur équivalent au nombre de point ou ayant un nombre de point inférieur.
- Sont considérées qualifiées **les féminines** ayant disputées au moins **trois rencontres** dans cette équipe lors de la seconde phase.
- Lorsque l'accession est acquise, un forfait pour les titres entraîne les sanctions suivantes : Pénalité financière d'un forfait simple et non **accession en division supérieure**.

Commission Sportive du CDTT34 : BALDASARI, DISCHER, FABRE
commissionsportivecdtt34@gmail.com